



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Abymes, le 11 mars 2024

Surendettement en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy : des ménages plus vulnérables en 2024

Forte hausse du surendettement en 2024

En 2024, **662 dossiers** ont été déposés auprès de la commission de surendettement de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, soit une **hausse de 23 %** par rapport à 2023. Cette progression est similaire à celle observée dans l'ensemble des DCOM (+24 %).

Le niveau atteint en 2024 dépasse largement celui de 2019 (422 dossiers déposés, années de référence pré-Covid) et représentant plus du double des dépôts enregistrés il y a 10 ans.

Augmentation importante de l'endettement des ménages surendettés

En 2024, la dette globale des ménages surendettés de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy atteint **22,6 millions d'euros**, soit une hausse de **52,7 %** sur un an.

Cette dette se répartit entre :

- **39 %** de dettes à la consommation ;
- **26 %** de dettes immobilières ;
- **32 %** de charges courantes et d'autres dettes (sociales, impôts...).

Hors prêts immobiliers, l'endettement médian des ménages surendettés s'élève à **19 176 euros**, un niveau supérieur à celui des DCOM (**17 986 euros**) et de la France hexagonale (**17 447 euros**).

Les surendettés sont plutôt des femmes, avec enfants et aux revenus modestes

Les ménages surendettés présentent les caractéristiques suivantes :

- femmes (**74 %**) ... ;
- ...avec enfant(s) (**41 %**) ;
- actifs (y compris en recherche d'emploi) (**80 %**) ;
- employés et ouvriers (**33 %**) ;
- ménages locataires (**67 %**) ou hébergés à titre gratuit (**20 %**) ;
- ménages ne disposant d'aucune capacité de remboursement pour faire face à leurs dettes (**56 %**).

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Études - tél : 0590 93 74 33, etudes.guadeloupe@iedom.fr



Retrouvez des résultats plus détaillés dans le rapport 2024 de l'IEDOM sur le surendettement des ménages :

[Le surendettement des ménages dans les DCOM - Enquête typologie 2024](#)

Des questions en matière de surendettement, de droit au compte, de droits d'accès aux fichiers d'incidents, ou sur les dispositifs d'inclusion bancaire ?

N'hésitez pas à consulter la rubrique « Particuliers » de notre site internet www.iedom.fr ou nous rendre visite, sur rendez-vous, dans notre agence située aux Abymes et dans nos bureaux d'accueils à Basse-Terre et à Marigot.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur le site www.iedom.fr

Études - tél : 0590 93 74 33, etudes.guadeloupe@iedom.fr